

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Marjorie Haché](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d80f14995440eae715d0ad73>

Date d'obtention : 2023-10-17 15:42:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les différents rôles de chacun des milieux;

Qu'est-ce qui appartient au scolaire;

Agir rapidement et efficacement.

Garder en tête qui commet l'acte criminel, quels sont les enjeux;

Il peut y avoir des actes malveillants ou impulsifs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Intervenir rapidement et de façon efficace afin d'éviter la diffusion des photos ou vidéos;

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les photos ou les vidéos;

Rassurer la victime;

Confidentialité;

Protéger les élèves qui ont fournis des informations.